

Une enseignante du Cégep dans l'eau chaude

La femme demandait un tarif horaire pour aider ses étudiants

ISABELLE PION

isabelle.pion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Une enseignante du Cégep de Sherbrooke se retrouve dans l'eau chaude après avoir offert des cours privés à ses étudiants plutôt que de se montrer disponible pour répondre à leurs questions. Choqués, des enseignants ont dénoncé la situation à *La Tribune*. L'institution indique pour sa part qu'un seul étudiant est concerné par cette affaire et qu'il a été remboursé.

C'est en parlant avec des étudiants que des professeurs auraient réalisé qu'une collègue demandait un certain tarif (entre 40 \$ et 50 \$ de l'heure) pour aider ses étudiants. Or, déplorent-ils, la convention collective prévoit du temps d'encadrement auprès des étudiants. Les enseignants interrogés ont préféré garder l'anonymat, soulignant que la situation s'avère très délicate.

Une professeure interrogée par *La Tribune* a indiqué qu'il s'agit d'un cas isolé, mais qui a fâché plusieurs collègues. Après tout, souligne-t-elle, bon nombre de professeurs se montrent très disponibles et n'hésitent pas à offrir beaucoup d'heures de disponibilités. À la suite de cette histoire, plusieurs professeurs auraient prévenu leurs étudiants de leurs droits. «Encadrer les étudiants, ça fait partie de notre



ARCHIVES LA TRIBUNE

Une enseignante du Cégep de Sherbrooke se retrouve dans l'eau chaude après avoir offert des cours privés à ses étudiants plutôt que de se montrer disponible pour répondre à leurs questions.

travail. Je n'ai jamais vu ça», a déploré un des enseignants interrogés.

Sanctions

Le directeur des ressources humaines du Cégep de Sherbrooke, Yves Demers, n'a pas voulu dire à quelles sanctions s'expose l'enseignante visée par cette affaire, prétextant qu'il s'agit de renseignements de nature confidentielle, et que les conséquences possibles sont encadrées par la convention collective. «C'est sûr qu'une intervention du Cégep a été faite», commente

M. Demers. Il explique qu'un enseignant ne peut offrir de cours privés à ses propres étudiants.

Deux collègues estiment que la direction a tenté d'étouffer l'affaire en effectuant le remboursement en argent comptant. En agissant ainsi, font-ils valoir, c'est comme si l'institution voulait agir en catimini. «Comme professeur, j'ai un certain malaise», a fait valoir l'un d'eux.

Selon M. Demers, d'après les informations recueillies par l'institution, un seul étudiant a été touché par cette

affaire. «Cette personne a été remboursée. Mais si c'est de l'argent comptant, je ne pourrais pas vous dire.»

Délai d'intervention trop lent ?

Le Cégep a-t-il tardé avant d'intervenir, puisque l'enseignante a été convoquée ces jours-ci? Selon le directeur des ressources humaines, le Cégep a été informé de cette affaire autour du 14 septembre. «Le jour où ça a été porté à notre attention, il nous a fallu faire une enquête, après ça il fallait rencontrer la personne.

On se devait d'aller revalider certaines informations ou de creuser un peu plus. Les gens qu'on rencontre ne sont pas toujours disponibles. Avant de prendre des décisions, il faut s'assurer d'avoir la bonne information.»

Le président du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPEC), Steve McKay, venait d'être informé des faits lorsque *La Tribune* l'a joint. Il a préféré ne pas commenter en soulignant qu'il s'agissait d'une situation extrêmement délicate.

